

Loi sur la police du commerce et les établissements publics

Référendum déposé par le Groupement des shops neuchâtelois

La chancellerie d'Etat communique:

Un référendum contre la loi sur la police du commerce et les établissements publics (LPCEP) muni de 5.847 signatures annoncées a été déposé ce lundi 8 décembre 2008 à la chancellerie d'Etat par le "Groupement des shops neuchâtelois". Le délai de dépôt était fixé au 11 décembre 2008. Les signatures devront encore faire l'objet d'une vérification par la chancellerie d'Etat avant publication dans la Feuille officielle.

Le comité référendaire conteste l'interdiction de vendre de l'alcool à l'emporter dans les stations-service.

Pour rappel, la loi sur la police du commerce et les établissements publics a été acceptée par le Grand Conseil le 2 septembre 2008 à une très large majorité, par 84 voix contre 8 et son entrée en vigueur était prévue au 1^{er} janvier 2009.

Pour être valable, un référendum doit être muni de 4.500 signatures. Dès l'expiration du délai référendaire, le Conseil d'Etat a six mois pour soumettre l'acte contesté au vote populaire.

Si au moins 4.500 signatures sont valables après vérification, un vote sur l'ensemble de la loi devrait avoir lieu au printemps 2009.

Pour de plus amples renseignements :
Séverine Despland, secrétaire générale de la chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 03.

Neuchâtel, le 8 décembre 2008